



Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement bénéficiaire d'une bourse.

Dans une volonté de l'accompagner dans son apprentissage des usages numériques, le Département de Loire-Atlantique peut lui prêter pour la durée de sa scolarité dans un collège du Département, un ordinateur portable. Le matériel prêté devra être restitué en fin de scolarité dans le collège dans lequel il a été distribué, et/ou en cas de sortie du dispositif boursier.

Le prêt se compose d'un ordinateur, d'une sacoche, d'une souris et de logiciels préinstallés. Aucun logiciel ne pourra être installé par l'élève. Les élèves bénéficiaires auront accès à une plateforme d'assistance (02 40 99 19 99 ou [support.collegien@loire-atlantique.fr](mailto:support.collegien@loire-atlantique.fr)) y compris pendant les vacances scolaires.

Si vous ne disposez pas d'accès à internet, une clé 4G peut être demandée afin qu'il dispose d'une connexion. Celle-ci permet d'accéder aux ressources pédagogiques en ligne dans la limite de 40 Go par mois.

**Souhaitez-vous que votre enfant puisse disposer d'un prêt d'ordinateur portable proposé par le Département ?** Nous vous remercions de remplir le coupon réponse ci-dessous :

**Coupon réponse à remettre avant le 21 février 2024 à la vie scolaire**

Je soussigné Mme ou M.   
responsable légal de l'élève   
en classe de

bénéficiant d'une bourse, atteste :

- souhaiter que mon enfant dispose d'un **prêt d'ordinateur portable** jusqu'à la fin de sa scolarité dans le collège Sophie Germain
- ne pas disposer d'accès à internet, et souhaiter une **clé 4G permettant la connexion internet** pour l'ordinateur afin que mon enfant puisse accéder aux contenus d'apprentissages en ligne
- renoncer à l'offre** de prêt d'un ordinateur proposé par le Département de Loire-Atlantique pour l'année scolaire 2023/2024

✓ **Merci de cocher la/les case(s) correspondant à votre souhait.**

Date

Signature du responsable légal